

Demande de financement CPF « Entreprise non associée » Conditions générales 2018

Important !

Ces conditions de financement s'appliquent aux salariés des entreprises relevant des branches suivantes :

- Commerce à distance
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

CPF

Activez votre compte !

Avant d'adresser votre demande de financement au Forco, il est impératif d'avoir activé votre CPF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr en indiquant :

- le solde de vos heures DIF (Droit individuel à la formation) au 31 décembre 2014,
- les éléments liés à la formation demandée.

Permis B

Prise en charge spécifique

Le permis de conduire B peut être pris en charge dans le cadre du CPF selon les conditions financières* suivantes :

- financement des coûts pédagogiques réels plafonnés à **750 euros hors taxe**, dans la limite de **40 euros hors taxe** par heure,
- pas de prise en charge des frais annexes.

Vous souhaitez mobiliser votre **Compte personnel de formation** (CPF) pour vous former, sans associer votre employeur et en dehors de votre temps de travail. La formation que vous avez choisie est bien éligible au CPF. [Voici la marche à suivre.](#)

Pièces justificatives

Pour garantir la prise en compte de votre demande dans les meilleurs délais, les documents ci-dessous doivent impérativement être transmis à cpf@forco.org :

- demande de prise en charge téléchargée sur www.moncompteformation.gouv.fr
- justificatif des heures DIF** au 31/12/2014 (attestation de l'employeur ou bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015) si 1^{ère} demande uniquement,
- dernier bulletin de salaire** ou **attestation d'activité** signée par l'employeur,
- devis** de l'organisme de formation ou **convention** de formation,
- programme** de formation de l'organisme de formation,
- pour une **demande de prise en charge du permis B**, attestation sur l'honneur du salarié (à télécharger [ICI](#)).

Conditions de financement*

Coûts pédagogiques, frais de positionnement, d'évaluation, d'accompagnement VAE (Validation des acquis de l'expérience) :

Financement des coûts réels dans la limite de 45 euros hors taxe par heure.
Attention : règlement à l'organisme de formation exclusivement.

Abondement des heures CPF en fonction de votre niveau de qualification :

- plafonnement des heures abondées à 2 fois le compteur d'heures CPF** engagées du stagiaire pour les niveaux de **qualification VI et V**, dans la limite d'un plafond de 50 heures,
- plafonnement des heures abondées à 1,5 fois le compteur d'heures CPF** engagées du stagiaire pour les niveaux de **qualification IV à I**, dans la limite d'un plafond de 50 heures.

Frais annexes TTC (restauration, hébergement, transport entre le lieu de résidence et le lieu de la formation) :

- restauration** : coût réel plafonné à 18 euros (23 euros en Ile-de-France),
- hébergement** : coût réel plafonné à 100 euros (130 euros en Ile-de-France),
- transport** : coût réel plafonné à 0,30 euros/km, incluant les frais de parking, de péage... Dans le cas d'une formation se déroulant hors France métropolitaine, la prise en charge des frais de transport est plafonnée à 500 euros.

Délai de traitement

- Le Forco s'engage à étudier votre demande dans un **délai de 20 jours**, à compter de la date de réception de votre dossier.
- Nous vous recommandons de ne prendre **aucun engagement financier avant d'avoir reçu l'accord de prise en charge du Forco.**

*Les critères de prise en charge définis par le Conseil d'administration du Forco peuvent être modifiés à tout moment.